

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ADMINISTRATEURS STAGIAIRES

(Réservé aux élèves des ENS)

de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques en 2025

La présente notice donne les renseignements suivants :

1 - CONDITIONS DE RECRUTEMENT

2 - POSTES OFFERTS

3 - NATURE DES ÉPREUVES

4 - DATES ET LIEU DES ÉPREUVES

5 - CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

6 - DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

7 - RENSEIGNEMENTS

8 - RÈGLEMENT

**CONCOURS EXTERNE RÉSERVÉ AUX ÉLÈVES EN 3^e ou 4^e ANNÉE
DE SCOLARITÉ A L'ENS POUR LE RECRUTEMENT
D'ADMINISTRATEURS STAGIAIRES
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES (INSEE)**

1 – CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Outre les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État (moralité, aptitude physique...), les candidats au concours externe doivent remplir les conditions particulières suivantes :

- * Être élève des écoles normales supérieures accomplissant leur **3^e ou 4^e année de scolarité** dans l'un de ces établissements ;
- * Posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'un des États membres de la Communauté européenne autres que la France ou d'un autre État parti à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- * Jouir de ses droits civiques ;
- * Être reconnu physiquement apte à l'emploi.

2 – POSTES OFFERTS

Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.

3 – NATURES DES ÉPREUVES

Le concours comporte les épreuves suivantes :

Épreuve d'admissibilité (coefficient 1) : Elle est notée sur 20

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury du dossier transmis par chaque candidat au moment de son inscription. Cette étude de dossier doit permettre d'évaluer le niveau des connaissances et des compétences requises pour remplir les fonctions d'administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Le jury, à l'issue de l'examen des dossiers, établira la liste des candidats déclarés admissibles qui seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

Épreuve d'admission (coefficient 1) : Elle est notée sur 20

Entretien avec le jury destiné à apprécier l'aptitude générale du candidat aux emplois occupés par les administrateurs de l'Insee. Cet entretien porte sur l'ensemble du programme des études suivies par le candidat.

L'épreuve orale dure 45 minutes. Cet entretien débute par un exposé du candidat portant sur son parcours et, le cas échéant, de ses expériences professionnelles. Cet exposé d'une durée de quinze minutes au plus est suivi d'un entretien avec le jury destiné à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser dans son futur environnement professionnel les connaissances et les compétences acquises en école, et à apprécier sa motivation en adéquation avec les fonctions d'administrateurs de l'INSEE.

4 – DATES ET LIEU DES ÉPREUVES

L'épreuve orale aura lieu les **20 et 21 mai 2025 à Paris uniquement**. Les candidats auront à leur disposition un micro-ordinateur et un vidéo-projecteur pour leur présentation.

5 – CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

NOUVEAUTÉ 2025 :

La demande d'inscription s'effectue par téléprocédure du 4 février 2025 à 10h00 au 11 mars 2025 à 15h00 – heure de Paris sur le site <https://www.insee.fr/fr/information/4774232>

Avant le 11 mars 2025, il vous faut déposer, au format numérique :

1. Un curriculum vitae ;
2. Une note (4 pages maximum) présentant les stages effectués, les activités, les travaux ou les publications réalisés ou auxquels le candidat a pris part ainsi que les enseignements qu'il en a tirés. Un exemplaire des travaux ou publications doit être joint à cette note ;
3. Une lettre de motivation (2 pages maximum) explicitant l'intérêt du candidat pour les missions, les métiers et les emplois d'administrateurs de l'INSEE.
4. Une note donnant le programme des études suivies pendant la scolarité dans l'une des écoles normal supérieures (1 exemplaire) ;

IMPORTANT :

Chaque envoi par télétransmission est limité à 4 Mo.

Les travaux longs peuvent être accompagnés d'un résumé. Il est possible de transmettre les travaux et publications en plusieurs fois.

Date limite de télétransmission le 11 mars 2025 à 15h00

7 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements concernant le concours Insee sont à adresser :

concours@insee.fr

Les demandes de renseignements concernant les études à l'ENSAE sont à adresser :

ENSAE ParisTech

5 avenue Henry Le Chatelier

TSA 26644

91764 Palaiseau Cedex

courriel : info@ensae.fr

8 – EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les candidats admis à prendre part aux épreuves sont convoqués individuellement.

Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Les candidats doivent contacter la section Concours et examens s'ils n'ont pas reçu leur convocation une semaine avant l'épreuve orale.

Tout candidat coupable de fraude ou tentative de fraude est exclu du concours, sans préjudice de l'application des peines prévues par la législation en vigueur.

À l'issue des épreuves, le jury établit la liste par ordre de mérite, des candidats reconnus aptes à l'emploi. Le jury peut toutefois soit ne pas pourvoir tous les postes offerts, soit établir une liste complémentaire.